

Réponse aux courageux anonymes d'agir.

En ce qui me concerne j'assume ce que je fais, et aussi ce que je n'ai pas réussi.

Effectivement je n'ai pas mené à terme les travaux de restauration de l'église, je n'y ai pas travaillé 6 ans mais **3 ans et 5 mois**.

En préparant les journées du patrimoine en septembre 2003, je me suis aperçue que l'église avait besoin de travaux.

En accord avec le prêtre, nous avons décidé de demander à un architecte des monuments de France de faire une étude de diagnostic ce qui a pris environ 6 mois. Les subventions elles, ont été obtenues auprès du conseil général en novembre 2003.

A la demande de l'architecte, un plan topographique des abords de l'église, a été établi ce qui à pris encore plusieurs mois d'attente en retour de dossier.

Un phasage d'intervention a été demandé à l'architecte par le conseil général. De nouveau après plusieurs mois d'attente, il s'est avéré que celui-ci ne convenait pas au conseil général. Une seconde demande plus détaillée a été réclamée à l'architecte, depuis nous attendons toujours malgré plusieurs relances de ma part jusqu'en février 2007, et ce afin de demander de nouvelles subventions au conseil général et régional.

Connaissant bien l'architecte, je sais que si on ne la sollicite pas régulièrement notre dossier se retrouve enterré sous une pile. C'est pourquoi, j'ai demandé qui reprenait le dossier en conseil municipal, sans aucune arrière pensée.

Je serais ravie de voir notre église en meilleure santé, **en étant un tant soit peu honnête** on peut imaginer qu'un tel dossier mettant en jeu plusieurs intermédiaires ne se boucle pas en 6 mois.

Quant à vous, qu'avez-vous fait depuis février 2007 qui vous permette de me juger aussi vindicativement ?

Que ce soit sur ce dossier ou bien sur tout ce que vous auriez dû faire depuis 8 mois, merci de dire à tout le monde où vous en êtes, sans rejeter systématiquement la faute sur les autres!!!!

Au sujet de la cloche comment le Maire pouvait il savoir la date à laquelle agir lui retirerait ses délégations ?

L'attitude de l'évêque face aux sans papiers ne fait pas l'unanimité doit-on de la même façon omettre son nom, comme c'est l'usage et simplement inscrire ? : « Inauguré en présence des paroissiens ».

Nicole Sergent